



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 27/12/2018  
Reçu en préfecture le 27/12/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20181213-2018\_12\_269-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-269 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

**Date de convocation : 7 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## CULTURE

# DISPOSITIF L'ART DE GRANDIR : AVENANT AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT RELATIVE AU PARCOURS CULTUREL CM1, CM2, ULIS, IIME ET ESPACE JEUNES

Sur proposition de Monsieur Jack ALLAIS, Conseiller communautaire délégué à la culture,

Durant l'année scolaire 2018/2019, les enseignants volontaires pourront développer un travail pédagogique grâce aux acteurs et ressources mobilisés sur l'un de ces quatre parcours :

- « *Danse dans l'espace public* » conçu par le Théâtre le Liburnia (15 classes),
- « *D'art d'art, au-delà des frontières* » conçu par l'association « Entre-Deux-Arts » (15 classes),
- « *Tableaux d'une exposition, la musique des émotions* » conçu par l'association « MKP – MusiK à Pile » (15 classes),
- « *Rap et littérature* » conçu par l'association « Permanences de la littérature » (10 classes).

Des conventions de partenariat indiquent la répartition des obligations entre La Cali et chaque opérateur culturel dans la mise en œuvre de ces parcours. Elles portent sur un budget global de 60 710 € répartis entre :

- les subventions destinées aux associations « Entre-Deux-Arts », « MKP – MusiK à Pile » et « Permanences de la littérature » pour un montant total de 12 000 euros. Le Théâtre Liburnia de la Ville de Libourne apporte une contribution gratuite, en tant que théâtre public.
- la prise en charge des frais artistiques (médiation, technique, droits d'auteur, transport, hébergement, restauration...) et de formation des enseignants pour un montant de 48 710 euros TTC.

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour la répartition des prises en charge entre achats directs par La Cali et remboursement auprès des opérateurs culturels et des artistes associés, ainsi que la répartition des dépenses affectées au budget Culture et au budget Jeunesse,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 3 septembre 2018, puis du 3 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout avenant :  
- aux conventions de partenariat avec les associations « Permanences de la littérature », « MKP-MusiK à Pile », « Entre-Deux-Arts », le Théâtre le Liburnia,  
- aux contrats de cession des artistes associés.

Imputations budgétaires :

- Chapitre 011 – service destinataires CULT3 et COOR3 (ou budget de l'EJ concerné)
- Chapitre 65 – article 6574 – service destinataire CULT3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 27 décembre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



*(Handwritten signature)*